#### **COMPTES ANNUELS EN EUROS**

Dénomination: CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: RUE GRANDE N°: 37 Boîte:

Code postal: 5500 Commune: Dinant

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Dinant

Adresse Internet: www.dinant.be

Numéro d'entreprise BE0412587916

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-05-2007

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

27-04-2017

au

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

#### **DE REYTERE** GUY

Avocat RUE COUSOT 11 5500 Dinant BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**BERNIER** MICHEL

employée CHEMIN DU BUC 20 5501 Lisogne BELGIQUE

Administrateur

**DE CLEERMAECKER** SABINE

employée RUE DU CHAMPAY 8 5377 Heure (Nam.) BELGIQUE

Administrateur

**DE GROOTE** BAUDOIN

retraité CHEMIN DES LAVANDIERES 15 5560 Mesnil-Saint-Blaise BELGIQUE

Administrateur

**DUCHESNE** ANNICK

employée RUE DE LA FONTAINE 4/A 5370 Havelange BELGIQUE

Administrateur

**HENRIET** NATHALIE

employée RUE DE BOIGNEE 83 6224 Wanfercée-Baulet BELGIQUE

Administrateur

PIGNEUR MARGAUX

employée RUE DE LA TASSENIERE 3 5500 Anseremme BELGIQUE

Administrateur

**BERNIER** MICHEL

retraité CHEMIN DU BUC 20 5501 Lisogne BELGIQUE

Administrateur

FAMEREE BENOIT

retraité AV CADOUX 13/D3 5500 Dinant BELGIQUE

Administrateur

FOURNAUX RICHARD

Bourgmestre RUE DE LA STATION 19/26 5500 Dinant BELGIQUE

Administrateur

**VERMER** MARIE CHRISTINE

employée

**RUE EN RHEE 49** 

5500 Dinant

**BELGIQUE** 

Administrateur

**PICARD** EMMA

retraitée

**RUE DE TARAVISEE 3** 

5503 Sorinnes

**BELGIQUE** 

Administrateur

**SAINT AMAND PASCAL** 

employé

**RUE RICHIER 40** 

5500 Bouvignes-sur-Meuse

**BELGIQUE** 

Administrateur

**TASIAUX** YVAN

retraité

**RUE DE PURNODE 12** 

5501 Lisogne

**BELGIQUE** 

Administrateur

VAN BASTEN DANIEL

retraité

CHARREAU DE DREHANCE 10/B

5500 Anseremme

BELGIQUE

Administrateur

**CLOSSET** ROBERT

indépendant RUE DE MEEZ 5A 5500 Dinant

**BELGIQUE** 

Administrateur

DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (B00288)

BE 0458.736.952

AV EMILE VAN BECELAIERE 28 A/71

1170 Watermael-Boitsfort

**BELGIQUE** 

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**BULTOT SERGE (A00758)** 

REVISEUR

**RUE COSTER 2/2** 

5500 Dinant

BELGIQUE

Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but

lucratif.

N° BE0412587916 A-a	-asbl 1.2
---------------------	-----------

#### MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

#### Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
MURAILLE SERGE BE 0550.377.406 RUE DES ESBRULETS 34 BELGIQUE	7851 2F 59	В

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>291.778</u>	<u>192.892</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles  Terrains et constructions  Appartenant à l'association ou à la fondation en	5.1.2	22/27 22	<b>290.878</b> 7.818	<b>191.050</b> 10.740
pleine propriété Autres		22/91 22/92	7.818	10.740
Installations, machines et outillage Appartenant à l'association ou à la fondation en		23	242.436	54.386
pleine propriété Autres		231 232	242.436	54.386
Mobilier et matériel roulant Appartenant à l'association ou à la fondation en		24	38.912	29.324
pleine propriété Autres Location-financement et droits similaires Autres immobilisations corporelles Appartenant à l'association ou à la fondation en		241 242 25 26	38.912	29.324
pleine propriété Autres Immobilisations en cours et acomptes versés		261 262 27	1.713	96.600
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	900	1.842
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>626.444</u>	<u>574.197</u>
Créances à plus d'un an Créances commerciales Autres créances dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		29 290 291 2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution Stocks Commandes en cours d'exécution		3 30/36 37	<b>15.980</b> 15.980	<b>15.965</b> 15.965
Créances à un an au plus Créances commerciales Autres créances dont créances non productives d'intérêts ou		40/41 40 41	<b>172.427</b> 49.424 123.003	<b>114.718</b> 23.482 91.236
assorties d'un intérêt anormalement faible		415	123.003	91.236
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	109.789	84.506
Valeurs disponibles		54/58	286.166	312.585
Comptes de régularisation		490/1	42.081	46.424
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	918.222	767.089

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF	7	00000	Exercises	Exercises procedure
FONDS SOCIAL		10/15	<u>407.562</u>	<u>378.511</u>
Fonds de l'association ou de la fondation Patrimoine de départ Moyens permanents		10 100 101	<b>22.980</b> 22.980	<b>22.980</b> 22.980
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	158.000	158.000
Résultat positif (négatif) reporté	(+)/(-)	14	53.832	731
Subsides en capital		15	172.750	196.800
Provisions	5.3	16	<u>24.000</u>	<u>32.000</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	24.000	32.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser	et			
pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>486.660</u>	<u>356.579</u>
Dettes à plus d'un an Dettes financières Etablissements de crédit, dettes de	5.4	17 170/4	<b>54.654</b> 54.654	<b>14.111</b> 14.111
location-financement et dettes assimilées Autres emprunts Dettes commerciales Acomptes reçus sur commandes Autres dettes Productives d'intérêts Non productives d'intérêts ou assorties d'un in anormalement faible Cautionnements reçus en numéraire	ntérêt	172/3 174/0 175 176 179 1790	54.654	14.111
Dettes à un an au plus  Dettes à plus d'un an échéant dans l'année Dettes financières Etablissements de crédit Autres emprunts	5.4	42/48 42 43 430/8 439	<b>397.809</b> 17.540	<b>315.819</b> 7.455
Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes		44 440/4 441 46	111.038 111.038	106.137 106.137 12.228
Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Dettes diverses Obligations et coupons échus, subsides à		45 450/3 454/9 48	269.231	301 11.927 189.999
rembourser et coupons ecritis, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire Autres dettes productives d'intérêts Autres dettes non productives d'intérêts ou		480/8 4890	25.021	21.696
assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	244.210	168.303
Comptes de régularisation		492/3	34.197	26.649
TOTAL DU PASSIF		10/49	918.222	767.089

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	1.585.870	1.589.438
Ventes et prestations			70/74	2.104.583	
Chiffre d'affaires			70	193.738	
Cotisations, dons, legs et subsides			73	1.910.845	
Approvisionnements, marchandises, service	s et			540.740	
biens divers	(.)// )		60/61	518.713	1.311.027
Rémunérations, charges sociales et pensions Amortissements et réductions de valeur sur frai	(+)/(-)	5.5	62	1.346.865	1.311.027
d'établissement, sur immobilisations incorporell					
corporelles	00 01		630	59.003	34.323
Réductions de valeur sur stocks, sur command	es en				5.1.5_5
cours d'exécution et sur créances commerciale					
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations					
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	-8.000	22.000
Autres charges d'exploitation	la fraia		640/8	137.863	136.181
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de restructuration	(-)		649		
			049		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)		9901	50.139	85.907
Produits financiers		5.5	75	225	701
Charges financières		5.5	65	3.849	3.836
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)		9902	46.515	82.771
Produits exceptionnels			76	6.957	687
Charges exceptionnelles			66	370	5.416
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)		9904	53.101	78.042

N° BE0412587916 A-asbl 4

# AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Résultat positif (négatif) à affecter Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté
Prélèvements sur les capitaux propres sur les fonds de l'association ou de la fondation
sur les fonds affectés
Affectations aux fonds affectés
Résultat positif (négatif) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-) (+)/(-) (+)/(-)	9906 9905 14P	<b>53.832</b> 53.101 731	<b>-13.269</b> 78.042 -91.311
	791/2 791 792		<b>14.000</b> 14.000
	692		
(+)/(-)	14	53.832	731

N° BE0412587916 A-asbl 5.1.1

# ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice Acquisitions, y compris la production immobilisée Cessions et désaffectations Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(	8029 8039 -) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	4.294	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXX	4.294
Mutations de l'exercice Actés Repris Acquis de tiers Annulés à la suite de cessions et désaffectations Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(	8079 8089 8099 8109 -) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	4.294	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxx	898.093
Mutations de l'exercice Acquisitions, y compris la production immobilisée Cessions et désaffectations Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8169 8179 8189	158.832 40.297	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.016.627	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8219 8229 8239 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	707.043
Mutations de l'exercice Actés Repris Acquis de tiers Annulés à la suite de cessions et désaffectations Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8279 8289 8299 8309 8319	59.003 40.297	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	725.749	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		<u>290.878</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	289.165	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	1.842
Mutations de l'exercice Acquisitions Cessions et retraits Transferts d'une rubrique à une autre Autres mutations	(+)/(-) (+)/(-)	8365 8375 8385 8386	942	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	900	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8415 8425 8435 8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Reprises Acquises de tiers Annulées à la suite de cessions et retraits Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8475 8485 8495 8505 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		28	<u>900</u>	

N° BE0412587916 A-as	<b>1</b> °	BE0412587916	2587916	A-asbl 5.3
----------------------	------------	--------------	---------	------------

#### **ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

### **ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

#### **PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN BATIMENTS - PEINTURE

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

I	Exercice
	24.000

N° BE0412587916 A-asbl 5.4

## **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	17.540
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	54.654
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges  Dettes financières  Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées Autres emprunts  Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes Dettes salariales et sociales Autres dettes	8921 891 901 8981 8991 9001 9011 9021 9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation  Dettes financières  Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées  Autres emprunts  Dettes commerciales  Fournisseurs  Effets à payer  Acomptes reçus sur commandes  Dettes fiscales, salariales et sociales  Impôts  Rémunérations et charges sociales  Autres dettes	8922 892 902 8982 8992 9002 9012 9022 9032 9042 9052	62.194 62.194
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	62.194
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

N° BE0412587916 A-asbl 5.5

# **RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel  Nombre total à la date de clôture  Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein  Nombre d'heures effectivement prestées	9086 9087 9088	27 26,1 44.514	28 25,5 42.213
Frais de personnel  Rémunérations et avantages sociaux directs Cotisations patronales d'assurances sociales Primes patronales pour assurances extralégales Autres frais de personnel Pensions de retraite et de survie	620 621 622 623 624	1.083.403 167.548 23.536 72.379	1.054.872 165.351 24.379 66.424
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)	656		

N° BE0412587916 A-asbl 5.6

#### **DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation  Hypothèques  Valeur comptable des immeubles grevés  Montant de l'inscription  Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription  Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés  Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9161 9171 9181 9191 9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers Hypothèques Valeur comptable des immeubles grevés Montant de l'inscription Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9162 9172 9182 9192 9202	

#### LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

#### NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

#### **AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Charges d'emprunt Ville de Dinant

Salle Bayard : 128183.00 € Maison du Pléban : 43 704.00 €

CCRD : 34 908.00 €

Aide humaine et matérielle Ville de Dinant

Aide technique : 20 000.00 € Prévention sécurité : 728.12 €

N°	BE0412587916	A-asbl 5.7
N°	BE0412587916	A-asbi 5.7

### RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

#### Codes Exercice **ENTITÉS LIÉES** Créances sur les entités liées 9291 Garanties constituées en leur faveur 9294 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur 9295 LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES **PERSONNES** Créances sur les personnes précitées 9500 Taux et durée des créances

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

BÓULET BULTOT NAVAUX SPRL représentée par : BULTOT SERGE RUE COSTER 2 BTE 2

Garanties constituées en leur faveur

5500 DINANT

Montant des honoraires versés : 4 840.00 € TVAC

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du Marché

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration



9501

9502

# **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329

# Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercic	e et de
l'exercice précédent	

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)			3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)		(exercice)		(exercice)		(exercice précédent)	
100		22,8		5,6		26,1 ETP		25,5 ET	ΓР
101		39.004		5.510		44.514	г	42.213	Т
102		1.180.149		166.717		1.346.865	Г	1.311.027	Т

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	22	5	25,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	22	5	25,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	13	2	14,1
de niveau primaire	1200	1	1	1,6
de niveau secondaire	1201	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4
de niveau universitaire	1203	3	1	3,5
Femmes	121	9	3	11
de niveau primaire	1210	1	1	1,5
de niveau secondaire	1211	2	2	3,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
de niveau universitaire	1213	3		3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	20	4	22,6
Ouvriers	132	2	1	2,5
Autres	133			

N° BE0412587916 A-asbl 6

#### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

# **Entrées**Nombre de travailleurs pour lesquels l'associa

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### **Sorties**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
205		1		1		1,5
305		2		1		2,5

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N° BE0412587916 A-asbl 7

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

```
REGLES D'EVALUATION
COMPTE D'ACTIF :
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
    Il s'agit principalement des logiciels. Ceux-ci sont amortis linéairement à raison de 20 % l'an. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
   Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.
   Le prix d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que les frais de livraisons et d'installations, droit d'enregistrement et TVA...
"Terrains et constructions:
Les règles d'amortissements suivies sont les suivantes:
  Les règles d'atmorter
" Bâtiments : 33 ans
" Garages: 20 ans
  " Garages: 20 ans
" Aménagements bâtiment administratif: linéaire 10 ans
" Chauffage: linéaire 20 ans
" Ascenseurs: linéaire 20 ans
" Installations, machines et outillages:
Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.
" Amortissement: linéaire 20 %
" Mobilier:
" Amortissement: linéaire 10 %
             Amortissement: linéaire 10 %
 "Amortissement: linéaire 10 %
"Matériel de bureau:
Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.
"Amortissement: linéaire 20 %
Règle particulière relative aux GSM: ils ne seront pas activés mais seront repris dans un inventaire extra comptable reprenant les noms des personnes autorisées à en posséder, le modèle, la date d'acquisition, le montant. L'historique des remplacements restera apparent sur cet inventaire.
"Matériel informatique:
Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an
"Amortissement: linéaire 3 ans
"Matériel roulaut:
  " Amortissement: linéaire 3 ans
" Matériel roulant :
" Matériel roulant :
" Amortissement véhicule neuf: linéaire 20 %
Amortissement véhicule d'occasion: linéaire 50 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERS
Il s'agit principalement des participations et cautionnements versés.
Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.
STOCKS
Les stocks sont comptabilisés sur base FIFO.
Des réductions de valeur sont actées de manière à tenir compte de la dépréciation des stocks en cas de stocks à rotation lente.
Il sera acté une réduction de valeur à 100 % sur le stock n'ayant plus bougé depuis 2 ans.
(Exemple : au 31.12.2006 : stocks inchangé depuis 01.01.2004)
CREANCES A UN AN AU PLUS
Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.
  CREANCES A UN AN AU PLUS
Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur seront actées sur les créances douteuses de manière à couvrir le risque de non récupération des créances

Des reprises de réduction de valeur interviendront lorsqu'il apparaîtra une espérance raisonnable de récupérer une créance consid-

comme perdue.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés sur base des notifications officielles.

"PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Cetta rubrigue conserve."
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   considérée jusque là
   Cette rubrique concerne :
  Tes encaisses ;

" Les comptes à vue ;

" Les comptes à vue ;

" Les virements internes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

L'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.
L'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.

* COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

* Les charges à reporter, soit les prorata de charges comptabilisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs (exemple : stock mazout, assurances, loyers, intérêts ou autres charges payées d'avance).

* Les produits acquis, soit les prorata de produits à échoir sur plusieurs exercices ultérieurs mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

* Les provisions pour subsides à recevoir sont comptabilisées pour couvrir les charges comptabilisées au cours de l'exercice écoulé mais qui ne seront subsidiées qu'au cours d'exercices ultérieurs (exemple : provision pour pécule de vacances, factures à recevoir, charges à imputer,...).

* COMPTE DE PASSIF :

* BÉMÉFICE/PERTE REPORTÉ

Les des dotations en bénéfice/perte reporté sont le résultat de l'affectation bénéficiaire/déficitaire.

* SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au compte 75, montants transférés en résultats au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour pub tide couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui à la date de la clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent être individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

* DETTES À PLUS D'UN AN

Cette rubrique reprend toutes les dettes ayant un terme supérieur à un an telles que les avances reçues des pouvoirs publics et remboursables à plus d'un an.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

* DETTES À UN AN AU PLUS

Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n
 cette lubrique lepinu toutes les dettes ayant un terme superleur à un an terres que les avances plus d'un an.
L'évaluation se fait à la valeur nominale.
" DETTES À UN AN AU PLUS
Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n'est pas supérieur à un an.
Sont compris dans cette rubrique et devront faire l'objet de comptes distincts :
" Les étetes à plus d'un an échéant dans l'année ;
" Les établissements de crédit ;
" Les autres emprunts ;
" Les autres emprunts ;
" Les impôts et taxes à payer ;
" Les impôts et taxes à payer ;
" Les autres dettes.
L'évaluation se fait à la valeur nominale.
Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutée.
Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées qui n'ont pas fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

Les rémunérations et charges sociales :

Le montant de la masse salariale reprend les rémunérations du 1 janvier au 31 décembre de l'année.

Une provision pour pécule de vacances est comptabilisée en fin d'exercice en comptabilité générale.

Les autres dettes :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

"COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique comprend :

"Les descriteres de l'année de l'ann
 "COMPTES DE REGULARISATION
Cette rubrique comprend:

"Les charges à imputer (prorata des charges dont la date d'échéance tombe au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).

"Les produits à reporter (prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur : subsides perçus d'avance ...).
COMPTE DE RESULTATS :
Les charges et les produits sont comptabilisés à leur valeur nominale.
Ils sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.
```



## **DGST & Partners SCivPRL**

Réviseurs d'Entreprises - N° IRE : B00288 RPM Bruxelles : 0458.736.952

Siège d'exploitation : Rue Coster, 2 Bte 2 5500 DINANT

Tél 082/22.35.73 - Fax 082/22.69.51 serge.bultot@skynet.bc

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE**

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES

de l'A.S.B.L.

# CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT

Rue Grande, 37 à 5500 Dinant

RPM 0412.587.916 - Liège / Division Dinant

# SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux membres de l'assemblée générale,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

#### Rapport sur les comptes annuels - Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 918.221,87 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 53.101,34 €

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris



2/2

l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion avec réserve

Nous avons constaté au cours de nos contrôles que, comme pour les exercices comptables précédents, le passif ne reprend pas la provision pour les pécules de vacances qui seront payés en 2017 sur base des prestations de 2016. Selon le secrétariat social, la provision devrait être de 164.333,43 €. La variation de cette provision entre 2016 et 2017 qui n'est pas comptabilisée a une incidence positive sur les résultats de l'année pour 2.525,68 €

A notre avis, sous réserve de ce qui est exposé au paragraphe précédent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Dinant, le 20 avril 2017

SPRL DGST & PARTNERS Réviseurs d'Entreprises

représentée par

Serge BULTOT, Réviseur d'entreprises